PIERRE MILLE

NOTICE

SUR LA

CÔTE D'IVOIRE

MINISTÈRE DES COLONIES

1900

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).

NOTICE

SUR

LA CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est une forêt bordée par des lagunes. La suite de cette rapide notice modifiera ce que cette définition frappante a de sommaire.

La lisière maritime de la colonie couvre, entre le pays des Achantis et la République de Libéria, une étendue de cinq degrés de longitude, — du 5e au 10e à l'ouest du méridien de Paris. Il n'y a de lagunes qu'entre le 5e et le 8e; plus loin vers l'ouest on ne trouve plus que les estuaires parfaitement normaux, de la Sassandra, du San Pedro, du Cavally : pas le moindre marigot, pas la moindre baie. Ce contraste entre les deux portions de la côte ne sera pas sans exercer, sur l'avenir de la colonie, une influence que nous essaierons d'apprécier plus loin.

Quant à la forêt, elle est telle qu'on ne saurait la comparer qu'à celle du Congo ou du Brésil. C'est une futaie d'arbres géants unis par un fantastique enlacement de lianes. L'atmosphère, chaude en toutes saisons et chargée d'humidité durant six mois consécutifs où le vent souffle de la mer, en a favorisé le développement dans des proportions surprenantes. Elle couvre les deux tiers de la superficie totale, qui n'est pas moindre de 250.000 kilomètres carrés. On ne

58943

rencontre que trois clairières importantes : 10.000 hectares de savane au nord de la lagune de Grand-Bassam, et autant au nord de la lagune de Grand-Lahou ; puis, au cœur de la colonie, le vaste triangle du Baoulé, entre le Bandama rouge à l'ouest, le Nzi à l'est, et le Soudan au nord.

Tout le reste appartient aux palmiers à huile, aux acajous, aux arbres et aux lianes à caoutchouc, aux baobabs, aux cocotiers, à d'autres essences encore, dont une exploitation rationnelle tirera d'incalculables richesses pour la colonie. En dehors de ce que ces fourrés presque impénétrables produisent déjà comme caoutchouc, acajou et huile de palme, on sait en effet, d'abord par M. Binger et M. Pobéguin, et grâce aux différentes missions, surtout à celle du capitaine Houdaille, trouver là une infinie variété de bois précieux pour la teinturerie, l'ébénisterie de luxe, la tabletterie. A l'ouest, la forêt domine jusqu'aux falaises hautes de 30 à 50 mètres, qui constituent le littoral. A l'est, elle étreint les lagunes. sauf en les deux points que nous avons indiqués. Ces lagunes, caractéristiques essentielles de la côte africaine depuis le 8e degré de longitude à l'ouest du méridien de Paris, jusqu'au delta du Niger, les géographes ne se sont pas encore prononcés définitivement sur leur origine. Ont-elles été formées par l'accumulation de sable que détermine la *barre* à l'embouchure des fleuves? Mais pourquoi n'y en a-t-il pas devant les estuaires de la Sassandra et du Cavally? Faut-il plutôt y voir l'œuvre des madrépores? C'est probable, bien qu'encore une fois, la question soit loin d'être réglée.

Ce dont, par contre, on est certain, c'est que, grâce à ces petites Méditerranées, on peut aborder en pleine sécurité, faire un port de toute la côte. Les lagunes de la Côte d'Ivoire ont ensemble une superficie de 2.400 kilomètres carrés, et presque partout elles sont navigables pour des vapeurs calant jusqu'à 1m,10. Celle de Fresco n'a guère d'importance, mais celle du Grand-Lahou est déjà fort ample. Elle sera d'une utilité considérable quand le

bassin du Bandama, et par conséquent le Baoulé sera mieux connu, et livré à une exploitation méthodique. Le Bandama a en effet son estuaire juste en face du canal qui fait communiquer la lagune avec la mer et au bord duquel est bâti Grand-Lahou. A l'extrême est, la lagune d'Assinie est longue de 65 kilomètres, et son golfe d'Aby entame le continent jusqu'à 35 kilomètres du sud au nord. Elle reçoit deux petits fleuves, le Bia, et le Tanoë, qui, depuis la convention de juin 1898, constitue la frontière entre la colonie et le pays des Achantis. Comme partout, la principale des petites villes établies sur ses bords est située au débouché du canal maritime. Quant à la lagune du Grand-Bassam, elle s'étale, entre les deux précédentes, sur une longueur de 130 kilomètres. Elle reçoit l'Agneby, l'Ascension, le May et surtout le Comoé, qui, de tous les cours d'eau de la Côte d'Ivoire, est de beaucoup le plus important — 700 kilomètres et la richesse particulière des forêts qu'il traverse. Par trois petits golfes, la lagune pénètre à une trentaine de kilomètres vers l'intérieur et sa moindre largeur est de 80 kilomètres. Il est à noter que les lagunes du Grand-Bassam et d'Assinie communiquent par un ruisseau intermittent, la Ganda-Ganda, que des travaux insignifiants transformeraient en un chenal excellent. La petite mer intérieure aurait ainsi une longueur ininterrompue de 200 kilomètres.

LES FLEUVES

La zone orientale de la colonie est drainée par le Comoé. Le Bia est insignifiant et la moitié de son cours est engagée sur le territoire anglais.

Le Bandama, avec son gros affluent, le Nzi, et, plus au Nord, sa bifurcation en Bandama rouge et en Bandama blanc, arrose un bassin assez étendu pour occuper plus du

tiers médian de la colonie. La Sassandra, avec ses affluents, le Zô et le Firédougouba, traverse des régions d'un abord difficile, parce que la côte correspondante est dépourvue de lagunes. De même pour le San-Pedro, qui d'ailleurs est minime, et pour le Cavally, qui présente cet autre désavantage de couler à l'extrême ouest, puisque, depuis la convention de décembre 1892, il forme la frontière libérienne.

De ces fleuves grands ou petits, aucun n'est navigable, même au moment des hautes eaux. Comme tous les cours d'eau africains, ils sont parsemés, à des distances généralement faibles, de rapides qui nécessiteraient, par journée de voyage, une moyenne de quinze à vingt portages. Ajoutons que, pendant les six mois de la saison des pluies, les biefs qui règnent entre deux rapides ne sont plus que des ruisseaux, où ne peuvent plus naviguer même les pirogues des indigènes.

Les chaloupes à vapeur en service dans les lagunes ne sauraient, durant les huit mois favorables, remonter le Bandama au delà de 70 kilomètres, et le Comoé au delà de 60. Il n'est pas besoin d'insister sur la folie qu'il y aurait à vouloir déblayer ces fleuves de leurs innombrables brisants, et ensuite y assurer par un chapelet d'écluses un étiage convenable. De pareils travaux, après avoir absorbé deux ou trois centaines de millions, alors que le pays peut être pourvu, en quatre ou cinq fois moins de temps, et moyennant des dépenses vingt fois moindres, des voies ferrées essentielles.

L'Hinterland de la Côte d'Ivoire était en certaines parties dangereux à fréquenter, quand Samory régnait à Kong et à Bouna, interdisant toute communication terrestre entre Grand-Bassam et le Soudan français et menaçant même parfois de se porter vers le sud. Il ne subsiste même pas, dans le pays de Kong, ces cendres chaudes que dans d'autres contrées africaines on doit toujours s'attendre à voir engendrer une nouvelle conflagration.

Les Bambaras et les Malinkés n'avaient pas le moindre

culte pour Samory, et ne songeront jamais à lui susciter un successeur; il ne s'agit pas là d'un prophète comme dans le Soudan oriental. Les indigènes sont même très satisfaits que nous les ayons débarrassés enfin du terrible despote. Il n'en faudrait pas conclure d'emblée qu'ils nous soient reconnaissants. Le noir de la Côte d'Ivoire n'est pas plus riche en qualités morales que la plupart de ses congénères. Les Boubouris du moyen Comoé et les Ouobés du Bandama rouge pratiquent encore l'anthropophagie, et certaines tribus Malinkés la traite des Nègres. Car on est bien obligé de dire que les marchands d'esclaves continuent à parcourir sans entrave l'Hinterland du Libéria.

Mais toutes les autres peuplades ont renoncé depuis longtemps à manger leurs semblables, et parmi elles il en est même qui se signalent par une douceur de caractère peu commune en Afrique. Tels sont les Généfos du Cavally, les Gouromés du Baoulé, et surtout les Dioulas et les Appoloniens.

Les noirs de ces deux dernières dénominations constituent la majorité de la population, dans les deux tiers méridionaux de la colonie et surtout autour des lagunes.

Les Appoloniens, très intelligents, s'assimilent vite la civilisation. Ils ont presque monopolisé le commerce des bois et aussi une industrie : la récolte du caoutchouc. Comme les Achantis, dont ils sont du reste les cousins, ce sont de superbes statues de bronze.

Les Lôs du nord-ouest sont plus beaux encore. Il faudrait aller jusqu'en Polynésie pour trouver pareille agglomération d'hommes grands, droits, forts, souples. Ce sont aussi des guerriers émérites. Retranchés dans leurs forêts ils ont opposé à Samory une résistance qui a finalement induit celui-ci à ne pas insister pour l'envahissement du Baoulé. La zone septentrionale est partagée entre les Malinkés à l'ouest, et les Bambaras à l'est. Les deux races commencent à se mélanger aux alentours du Kong. Elles sont aussi intelligentes et industrieuses que les Achantis. Les Bambouras

surtout, excellents agriculteurs, tisserands, teinturiers, tanneurs, vanniers et potiers, montrent une singulière force d'expansion vers le sud et l'ouest. Nous n'avons, en somme, qu'à nous en féliciter. Sans que nous ayons besoin de nous en mêler, ils auront raison des derniers îlots de population sauvage.

Il est naturellement impossible de se faire une idée, même approximative, du nombre de têtes que comptent ces tribus-îlots. Pour le reste, on évalue à deux millions et demi le total des indigènes. Cela ne donne qu'une densité kilométrique de 10. Elle semblera cependant très satisfaisante, si l'on songe aux massacres, et aux recrutements de guerriers et de porteurs que pratiqua Samory, ainsi qu'aux famines que déterminèrent ses incursions. On ne doit pas non plus perdre de vue que la traite sévissait dans les mêmes parages il n'y a pas dix ans. Enfin l'immense forêt est peu favorable au développement intensif de la population. Le Baoulé, qui occupe un cinquième de la superficie totale, renferme à lui seul la moitié de la population. En dehors de cette vaste clairière et du pourtour des lagunes, il n'y a pas d'agglomérations vraiment importantes. La capitale, Grand-Bassam, a été décimée, l'an passé, par la peste et la fièvre jaune. On a dû envoyer les habitants camper à Moussou, dans une presqu'île voisine, et brûler toutes les maisons. D'ailleurs le centre administratif sera déplacé. On travaille activement à édifier les bâtiments voulus à Abidjean, sur la rive septentrionale de la lagune en face du Petit-Bassam, qui est situé, comme Grand-Bassam, sur la lagune de sable dont se frange l'Océan.

Les autres ports à signaler sont : Assinie, Jacqueville, Grand-Lahou, Fresco, puis Sassandra, San-Pedro avec son phare, Béréby, Tabou, enfin Bliéron, à l'embouchure du Cavally. L'étude des routes et marchés nous permettra d'indiquer les principaux centres éloignés du littoral.

HISTORIQUE DE LA COLONIE

Les établissements français du Grand-Bassam et d'Assinie comptent parmi les plus anciens, et à la fois les plus récents, que notre pays ait fondé par-delà les mers.

C'est dès le XIVe siècle que des négociants dieppois installèrent dans ces deux petits ports des comptoirs où l'on achetait de l'ivoire, de la poudre d'or, et la gomme arabique.

De raison sociale en raison sociale, quatre siècles s'écoulèrent sans que la Côte d'Ivoire fît guère parler d'elle, et en 1893, les maisons de commerce établies à Grand-Bassam et Assinie demandèrent du secours au gouvernement métropolitain. Il y avait guerre entre les Achantis et les Malinkés, et chacun des deux partis à son tour attaquait les factoreries sous prétexte qu'elles vendaient des armes et des munitions à l'autre. Quelques détachements d'infanterie de marine furent débarqués, l'on construisit des fortins. La pacification bientôt assurée, le commerce de l'huile de palme reprit son activité normale, laquelle, à la vérité, n'était pas considérable. En 1870, on évacua la Côte, ainsi que l'on fit d'autres colonies : la métropole avait besoin de tous ses effectifs. Il ne resta guère pour représenter la France à Grand-Bassam et Assinie que les deux comptoirs de la maison Verdier, de La Rochelle. Aussi, pendant les quinze à vingt premières années de la troisième République, peu d'atlas, même parmi les plus complets, indiquent-ils les deux points comme possessions françaises.

En mars 1889, M. Binger, alors capitaine, arrivait a Grand-Bassam après avoir exploré durant deux pleines années la boucle du Niger. La publication de ses travaux attira l'attention sur la Côte d'Ivoire. Plusieurs missions entreprirent l'étude du littoral et de son hinterland immédiat et plantèrent le pavillon national à Grand-Lahou, Fresco, Sassan-

dra, etc. L'ensemble de ces comptoirs avait d'abord été placé sous l'autorité du gouverneur du Sénégal. Bientôt il fut rattaché à la colonie, alors toute récente, de la Guinée.

Celle-ci ne pouvait à ce moment communiquer avec son annexe que par mer; l'occupation du Fouta-Djallon et des régions qui s'étendent entre celui-ci et le pays de Kong était encore tenue pour à peu près utopique.

La colonie commença à prendre forme, si l'on peut dire, quand, le 8 décembre 1892, ses limites furent fixées du côté du Libéria. Enfin, le décret du 10 mars 1893 lui conféra l'autonomie. Au cours des quatre années qui suivirent, des postes furent fondés dans les trois grandes vallées, toujours plus au nord, jusqu'aux confins des États de Samory. La disparition de celui-ci permit d'annexer, en guise d'hinterland, le pays de Kong et Bouna, et la fameuse convention du Niger traça la frontière orientale du côté des possessions britanniques de la Côte d'Ivoire, autrement dit le pays des Achantis, le bassin moyen et inférieur de la Volta. L'exploration de M. Eyssérie a donné, depuis, les plus précieux renseignements sur l'anthropologie et la topographie de l'intérieur. MM. Hostains et d'Ollone, partant de la Côte d'Ivoire, ont rejoint MM. Wœlffel et Mangin, partis du Soudan français. Ainsi un itinéraire connu rejoint maintenant notre possession de la Côte avec notre empire du Soudan.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le gouverneur, qui est assisté d'un Conseil d'administration et d'un secrétaire général, correspond directement avec le Ministre des colonies depuis la dislocation du Soudan. Sous le régime qui était en vigueur il y a quelques mois encore, le gouverneur résidant à Grand-Bassam relevait du Gouverneur général de l'Afrique occidentale, résidant à Kayes.

Saisissons l'occasion de préciser que la plupart des renseignements utilisés pour la présente notice ont été empruntés aux documents qu'ont eu l'obligeance de nous fournir le précédent gouverneur M. Mouttet, à qui la Côte d'Ivoire doit tant, M. Clozel, secrétaire général actuel, et son prédécesseur, M. Bonhoure.

On a souvent reproché à notre organisation coloniale de nécessiter une profusion de fonctionnaires. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, nous sommes heureux d'observer que ce pays, vaste comme le tiers de la France, et peuplé autant que Paris, ne compte pas cinq cents fonctionnaires, même en y comprenant deux cents miliciens. C'est absolument comme si on comptait comme fonctionnaires les gardiens de la paix à Paris. Il convenait d'insister sur ce point, étant donné les progrès de la sécurité, et l'heureux développement que prend le commerce.

Nous pourrions aussi, en étudiant successivement le détail de chacun des services, montrer que les indigènes sont pour nous des auxiliaires précieux. Les deux cents sous-officiers, caporaux et gardes de la milice, sont tous des noirs; sur les cinquante personnes occupées par la douane, la moitié sont originaires du pays; celui-ci fournit également au gouverneur seize excellents interprètes.

La colonie possède un conseil d'appel et un juge de paix à compétence étendue. De même que le receveur de l'enregistrement, et le greffier, qui tient lieu aussi de notaire, et d'huissier, ils sont choisis par le gouverneur parmi les fonctionnaires, ce qui simplifie les choses et permet de réaliser des économies notables. Par analogie, c'est le commissaire de police qui remplit le rôle de ministère public. On a pris exemple, pour cette organisation rationnelle, sur les petites colonies britanniques comme la Côte d'Or et la Gambie; la prospérité de la Côte d'Ivoire prouve que l'on n'a pas erré.

Les services de santé, des postes et télégraphes, des douanes, des travaux publics, sont établis sur de bonnes et

solides bases. On trouve à Grand-Bassam une excellente petite imprimerie, qui exécute, en outre des travaux gouvernementaux comme le *Journal Officiel*, bimensuel, des labeurs pour les particuliers.

L'enseignement primaire fonctionne depuis 1897, avec sept écoles : Grand-Bassam, Mouossou, Memmi, Bonoua, Jacqueville, Dabou, Assinie.

Les résultats que l'on y a déjà obtenus sont tels que les élèves indigènes commencent à fournir des moniteurs, des apprentis imprimeurs, des surnuméraires des postes et télégraphes, et des interprètes. Quelques-uns de ceux-ci font des cours réguliers de français dans les postes où l'on n'a pas encore pu instituer d'école.

Enfin l'un des rêves caressés par l'administration de la Côte d'Ivoire, est la fondation d'une École professionnelle. Il est certain qu'un pareil établissement serait appelé à rendre des services remarquables.

La colonie est divisée en onze cercles administratifs, dont huit côtiers : Assinie, Grand-Bassam, Dabou, Grand-Lahou, Sassandra, San-Pedro, Béréby, Tabou; et *trois* de pénétration : le Baoulé, l'Indénié, et le Bondoukou.

On s'étonnera que deux cents miliciens répartis entre onze postes si distants suffisent à maintenir la tranquillité. C'est que la Côte d'Ivoire est constituée, on l'a dit, par une forêt. Perdues dans celle-ci, les diverses tribus n'ont pour ainsi dire pas la moindre communication entre elles. Sauf au nord, où les deux branches de la grande race mandingue, les Malinkés et les Bambaras, ont établi un commencement d'unification, les peuplades parlent des idiomes très différents, ne s'écartent jamais d'une zone fort restreinte, se considèrent comme des ennemis irréductibles. Aucune d'elles, isolément, ne serait redoutable pour nous, et, loin qu'elle pût trouver des alliées chez ses voisines, celles-ci auraient au contraire des tendances à nous seconder dans la répression. Un fait pour fixer les idées. En 1898, les Boubouris, qui ont un millier de guerriers, assassinèrent deux

Européens, et se déclarèrent en rébellion ouverte; la colonne chargée de la répression fut suivie et aidée par les Dioulas et les Apoloniens. De même, dans l'insurrection des Tépos du cercle de Caoully : les indigènes de la Côte accompagnèrent contre eux, comme porteurs et pagayeurs, l'énergique administrateur, M. Thoiré. Il est cependant regrettable que les conseils de fermeté donnés par celui-ci n'aient pas été suivis : l'insurrection est assoupie, non éteinte.

Il serait injuste d'oublier aussi que la méthode de domination adoptée par les trois gouverneurs successifs, MM. Binger, Mouttet et Roberdeau, est celle de la tolérance. — A la Côte d'Ivoire, on respecte les coutumes locales, les mœurs, et même les superstitions fétichistes, en tout ce qu'elles n'offrent pas d'incompatible avec les principes d'humanité. On emploie, jusqu'aux extrêmes limites du possible, la douceur et la conciliation. Enfin l'on s'efforce de faire comprendre aux noirs qu'on n'est pas venu pour les spolier, mais au contraire pour leur enseigner des méthodes agricoles, commerciales, industrielles, qui leur permettront de réaliser des profits de plus en plus importants avec les comptoirs européens.

BUDGET

La Côte d'Ivoire est indépendante quant à son budget, et c'est déjà pour elle un grand point d'acquis.

Les dépenses s'y élèvent à 1.260.000 francs.

L'une des plus lourdes charges qui pèsent sur le budget de la Côte d'Ivoire, c'est l'annuité de 126.000 francs payée à la Compagnie Française de Kong. Signalons aussi 16.300 francs de rentes et indemnités payées à des chefs indigènes. La dépense est minime, puisqu'elle nous assure du loyalisme des noirs les plus influents. La milice coûte 139.420 francs et le service sanitaire 34.332. Les douanes

absorbent 113.200 francs, les postes et télégraphes 109.278, les travaux publics 167.100.

L'examen de cette dernière section du budget montre quels efforts sont poursuivis en vue de doter la colonie des voies de communication dont elle a tant besoin ; de tous côtés on établit des chaussées carrossables et des ponts. Quant au jardin botanique, si utile aux planteurs européens et aux cultivateurs indigènes, on lui consacre 15.000 francs. Les recettes offrent un total de 1.260.000 francs. Si donc la colonie n'envoyait pas chaque année 3.000 francs au Ministère des colonies pour les services généraux, la section géographique et les archives, 2.000 francs pour l'École coloniale, 200 francs pour l'Exposition permanente, etc., elle disposerait d'ores et déjà d'un léger excédent, vite applicable à des travaux urgents.

Les droits de douane et de consommation rapportent 1.140.000 francs ; les droits de sortie sur les bois, 80.000 francs, et les postes et télégraphes, 25.000 francs.

FAUNE. — ÉLEVAGE

Les grands fauves sont rares. Les panthères ne se rencontrent plus guère que dans les fourrés de l'extrême nord. Des lions, petits et noirs, fréquentent la même région, mais en très petit nombre. Il y a beaucoup d'hippopotames dans les hautes vallées, mais les éléphants sont presque introuvables depuis une dizaine d'années. Leurs derniers troupeaux ont reculé au plus épais de la forêt. Celle-ci, par contre, fourmille de singes dans toute son étendue, des singes noirs ou rouges, et qui mènent de branche en branche et de liane en liane un tumulte assourdissant.

Sous le couvert, les oiseaux pullulent aussi et notamment les aigrettes, les pigeons et les pintades. Les marécages

qui bordent tous les cours d'eaux, à l'exception du Cavally, foisonnent de canards, de flamants roses, de pélicans. Enfin, tous ces cours d'eau, et surtout le Cavally, sont extrêmement poissonneux. Les insectes abondent dans toutes les régions.

Dans certaines zones de la forêt, il existe une mouche aussi dangereuse pour le bétail que la fameuse *tsétsé* de l'Afrique australe. Mais le grand district découvert, le Baoulé, en est exempt. Citons enfin les termites, redoutables pour tout ce qui n'est pas construit en acajou, et la chique, cette sorte de puce venimeuse que le Continent noir doit au Brésil.

En fait d'animaux domestiques, les villages indigènes sont presque riches en volaille, en porcs et en chèvres, et on voit, dans le nord du Baoulé, des troupeaux de moutons à poil ras. Le pays est complètement dépourvu de bétail, de chevaux et d'ânes. Aussi des efforts sont-ils poursuivis en vue d'établir une mulasserie modèle, et de déterminer un courant d'importation d'animaux du Mossi. Ce pays, qui est situé au cœur même de la boucle du Niger, et correspond au bassin supérieur de la Volta, est renommé dans tout le Soudan pour sa richesse en bœufs à bosse, en moutons à longue laine, en chevaux et en ânes.

Il est certain que l'élevage des moutons et du bétail donnerait de sérieux bénéfices à des colons établis au milieu des savanes du Baoulé septentrional. On ne conteste pas davantage que, si les caravanes employaient des chevaux, des ânes, des mulets au lieu de porteurs humains, elles réaliseraient par là de grandes économies de temps et de main-d'œuvre. — Cependant, il ne semble pas que la colonie doive jamais beaucoup compter sur l'élevage; la superficie attribuable à celui-ci est trop restreinte. Et quant à l'acclimatation des bêtes de somme, elle est difficile, à cause de la mouche dont nous avons parlé.

FLORE. — AGRICULTURE ET SILVICULTURE

La flore de la Côte d'Ivoire, c'est la flore tropicale, et ce qualificatif dispense d'essayer de donner une meilleure idée de sa luxuriance et de sa variété. Nous avons dit les principales essences qui composent la forêt. Nombreux sont les végétaux utilisés ou cultivés par les indigènes. Dans la région côtière, les villages sont enveloppés de champs de maïs et de rizières. On consomme aussi beaucoup d'ignames et de patates. Dans le Baoulé, on cultive surtout l'igname, le maïs et le riz rouge ; plus au nord, on trouve le mil.

Partout les cocotiers foisonnent. Chaque agglomération humaine est environnée d'un bois de bananiers, de haricots arborescents, d'orangers, de papayers, de citronniers, de manguiers. L'ananas est aussi très commun. N'oublions pas que la forêt abonde en arbres à kola, et aussi en *karité* et en *guitou*, deux essences dont les indigènes extraient un excellent beurre végétal. Enfin le cotonnier est très répandu au Baoulé.

Ce que l'on tire surtout de la forêt, c'est l'huile et les amandes de palme, le caoutchouc et l'acajou. L'exploitation de celui-ci est toute récente, et, faute de voies de communication, ne se pratique encore qu'au bord des cours d'eau. Nous verrons cependant que sa part est déjà considérable dans les exploitations.

Les indigènes ne se doutaient point que ce bois pût avoir une valeur quelconque. Ils ne l'employaient jusqu'à ce jour que pour la construction des ponts, qui se trouvaient ainsi pour longtemps préservés des termites. Pour ce qui est du caoutchouc, on peut soit l'extraire de la forêt, soit créer des plantations avec des graines importées du Brésil. Ces plantations, et les autres dont nous allons parler, ne sont pas seulement un gage de prospérité pour la colonie, on leur doit aussi

l'accélération du défrichement. L'hygiène de la zone côtière gagnera beaucoup à un sensible recul de l'immense futaie. Le jardin botanique de Dabou délivre gratuitement, sur demande, des graines ou des plants de caoutchouc du Para. Il fait de même pour le café, le cacao, la canne à sucre, la vanille, le tabac. Tous ces végétaux prospèrent d'une façon surprenante, à la Côte d'Ivoire, et surtout les deux premiers, dont il existe déjà des plantations importantes, par exemple celle de la Compagnie de Kong, à Élima, qui produit 60.000 kilogrammes de café par an. A Rock-Béréby, la plantation Woodin comprend 16.000 caféiers. Beaucoup de concessions cultivent en même temps le café et le cacao. Ainsi celles de M. Domergue, à Bonoua; de la mission catholique, à Dabou; et une quantité d'autres sur les bords du Cavally. M. Daudy avec sa remarquable activité habituelle a obtenu les meilleurs résultats.

La culture exclusive du cacao est pratiquée par M. Domergue à l'Impérié, et par MM. Saffray et Baillau à Potou.

L'OR

La géologie du pays peut se résumer en très peu de mots. On est en présence d'un terrain latéritique, avec sous-sol primaire. La latérite est une sorte de poudingue ferrugineux résultant de la décomposition du granit sous-jacent. Elle domine dans tout le bassin du Niger et les pays avoisinants. Sa teneur en minerai varie, selon les régions. Le fer ne constitue pas la seule richesse métallique de la Côte d'Ivoire. On a aussi découvert un peu d'étain, de cuivre, de plomb argentifère. Mais c'est sur la question de l'or qu'il convient d'insister.

La présence du précieux métal est connue depuis longtemps, par ce fait que les naturels ont toujours employé comme monnaie courante de petits sacs pleins de poudre

d'or. Mais la situation exacte des gisements n'a pu être déterminée que récemment. Les indigènes, seuls propriétaires et exploitants, ne font pas volontiers de confidences en pareille matière. Il a fallu attendre les résultats des explorations.

Il y a plusieurs gisements sur la rive gauche du Comoé, notamment dans l'Indénié, près de Zaranou et d'Assikasso, dans le Boudoukou, près de la ville du même nom. Il s'en rencontre aussi au nord de la lagune du Grand-Bassam. Les hautes vallées du Cavally et de la Sassandra, les bords du Bandama rouge, passent pour réserver aux prospecteurs des surprises agréables. De ce côté une mine est exploitée par les indigènes, celle de Kokombo, dans le Baoulé.

Cette dernière est même, jusqu'à ce jour, la plus importante de la colonie. L'or se trouve dans les collines de 150 mètres qui entourent le village. Les indigènes creusent des puits profonds de 25 à 30 mètres, larges d'un mètre et les réunissent par groupes de sept ou huit, pour former une espèce de cave où ils travaillent ensuite nuit et jour, par équipes alternées. Ils remontent les blocs de quartz à l'aide de lianes, puis les portent au village, où ils les pulvérisent avant de les faire laver par les femmes.

L'or en poudre, ou en petites pépites, est évalué à la Côte par les noirs, au point de vue monétaire, à environ 95 francs l'once de 32 grammes. Ils divisent l'once en 16 *akés* de 6 francs, et l'*aké* en 12 *takons* de 50 centimes.

L'or qui peut être exporté, c'est-à-dire qui est reçu dans les comptoirs européens en échange de marchandises, puis expédié en France, est loin de représenter la production totale de la colonie. Beaucoup d'akés et de takons s'en vont par le pays des Achantis, ou Libéria, ou le Soudan, beaucoup aussi continuent à circuler dans l'intérieur.

Voici toutefois ce qui a pu être exporté du 1er janvier 1890 au 31 décembre 1897, 1.286 kilogr. 399, valant 3.836.845 francs. Moyenne annuelle : 155 kilogr. 799, valant

479.605 francs. Les années les meilleures ont été 1896 avec 918.365 francs; puis 1895, avec 656.896 francs; les moins fortes 1890, avec 208.887 francs et 1893, avec 217.989 francs.

Peut-être les prospecteurs feront-ils quelques trouvailles dans le nord-ouest, peut-être la colonie tirera-t-elle un profit considérable de l'exploitation des gisements d'or. Mais nous estimons que les Français désireux de tenter la fortune à la Côte d'Ivoire, soit en payant de leur personne, soit en y envoyant des capitaux, ne doivent pas s'attendre à trouver là un nouveau Witwatersrand, ou un nouveau Klondyke.

INDUSTRIE

On trouve à la Côte d'Ivoire moins d'objets de fabrication locale que dans n'importe quelle région même la plus sauvage de l'Afrique. Ce n'est pas que les matières premières manquent, ni que les Appoloniens et même les Dioulas soient moins industriels que les Peuls par exemple ou les Dahoméens. C'est que, grâce à la poudre d'or, à l'ivoire, au caoutchouc, à l'huile de palme, ils ont depuis des siècles pris l'habitude de venir chercher dans les comptoirs de la Côte des étoffes, la coutellerie, les armes, etc. Aussi faut-il remonter jusque chez les Mandingues pour trouver des forgerons par exemple.

Chaque famille fabrique les nattes, corbeilles et poteries dont elle a besoin. Les riverains des lagunes et des fleuves y ajoutent la confection des pirogues. On tisse le coton dans le Baoulé, on le teint à l'indigo à Bondoukou. Malheureusement, les métiers de Baoulé sont si rudimentaires, que les bandes d'étoffes n'ont jamais plus de 10 à 20 centimètres de largeur.

L'industrie européenne est évidemment appelée à prendre

une extension considérable. La houille ne se trouve nulle part dans la colonie, mais il y a surabondance de chutes d'eau utilisables. Il nous faut signaler la scierie à vapeur de MM. Chabanet-Gravière, qui fonctionne depuis bientôt deux ans près de Grand-Bassam et un établissement analogue fondé au chef-lieu même par la maison Philippart et Cie, de Bordeaux. Il n'est pas douteux que d'autres scieries pourraient et devraient être installées en bien d'autres points, car, nous ne nous lasserons pas d'insister, la Côte d'Ivoire offre des richesses forestières comparables à celles de la Colombie britannique. Signalons ici que, pour faciliter l'industrialisation de la colonie, le gouvernement de Grand-Bassam a décidé, depuis 1897, que seraient exempts de tous droits de douane, les rails et wagons, les grues et treuils, les chaudières à vapeur, les tubes et barres de foyer de rechange, les scies mécaniques, les appareils de sondages et forage, les machines à décortiquer le café et les baleinières de barre. La condition imposée est que ces objets aient été fabriqués en France et apportés par des navires français. Mais, pour les objets suivants, l'exemption de droits n'implique aucune provenance déterminée : charbon de terre, futailles vides (servant à l'exportation de l'huile de palme), sacs vides (servant à l'exportation des amendes de palme, du café, du cacao, etc.) et lames à boucle utilisées pour la traction des billes d'acajou.

COMMERCE INTÉRIEUR

En guise de monnaie, les indigènes emploient, outre les sachets de poudre d'or, les cauries, qui sont des chapelets de menus coquillages, et, dans quelques localités, les perles que l'on mesure par cuillerées. Dans les villes de la Côte, ils acceptent deux pièces, le thaler, de Marie-Thérèse, que

l'on continue à frapper, et le shilling. Ils professent un mépris absolu pour notre franc, qu'ils ont baptisé *petit shilling*. Aussi est-il question de frapper, spécialement pour la Côte d'Ivoire, des pièces de 1 fr. 25. Le commerce intérieur se fait par caravanes de porteurs qui cheminent à raison de 20 kilomètres par jour, avec 30 kilogrammes en équillibre sur la tête. Nous avons dit que l'on voulait profiter de certaines de ces caravanes pour importer du bétail et des chevaux, ânes et mulets, du Mossi. D'autres ont songé également à faire emporter à Tombouctou une marchandise assurée d'y trouver un succès prodigieux : le bois de construction. En attendant, les caravanes approvisionnent le littoral en noix de kola, en pagnes en coton, en or, en ivoire, en caoutchouc, en plumes d'autruche et d'aigrette, en huile et en amandes de palme, et elles remportent vers le nord du sel, des céréales, des tissus européens, de la coutellerie, des spiritueux, des armes et des munitions, du tabac.

Il est intéressant de préciser les itinéraires des caravanes les plus fréquentes et les plus nombreuses. On apprend aussi à connaître les centres commerciaux de l'intérieur, et l'on constate en même temps que des relations très actives existent entre la Côte d'Ivoire et toutes les régions du Soudan : cela sera bon à rappeler quand nous aborderons la question du chemin de fer.

Sur neuf caravanes régulières, deux partent de Bettié, et toutes les autres de Tiassalé. Bettié est un gros bourg de l'Indénié, sur le Comoé. Les caravanes à partir d'Assinie, bifurquent, l'une continuant vers le nord, par Bondoukou et Bouna, puis se détournant vers le nord-est pour gagner Ouaghadougou, la capitale du Mossi, — l'autre passant sur le territoire anglais pour se diriger vers Sassanné-Mango, capitale de Gourounsi ou bassin de la moyenne Volta. Il y a des communications périodiques entre Sassanné-Mango et Sokoto d'une part, et Carnotville d'autre part, dans le haut Dahomey.

Tiassalé est au bord du Bandama, et moins loin de Grand-Lahou que Bettié ne l'est de Grand-Bassam.

Il part de là des caravanes pour : 1° l'Hinterland du Libéria ; 2° Kouroussa, dans le Fouta-Djallon ; 3° Ségou, sur la Niger ; 4° Ouaghadougou par Tengréla et Sikasso ; 5° la même destination par Tiémou et Bouna ; 6° idem par Kouadiokofi et Kong ; 7° idem par Bondoukou. Un très important marché est tenu au nord du Baoulé, à Sakala, où bifurquent les routes de Fouta-Djallou et de Ségou. Il convient de citer aussi, toujours dans le Baoulé, celui de Gouropan, où bifurquent les routes de Libéria et de Sakala.

COMMERCE EXTÉRIEUR

En 1890, le commerce extérieur avait été de 2.799.891 fr. L'année suivante, il avait presque doublé : 5.531.067 francs. Le total dépassa 5,7 millions en 1892, puis en 1893, il fit un nouveau bond : plus de 6,8 millions. Nouveau progrès en 1894 : 7.198.452, puis, soudaine baisse en 1895 : 6.706.047. Mais ce n'était qu'une fausse alerte, puisque voici les chiffres de 1896 : 9.038.200, et de 1897 : 9.487.712. On voit qu'au cours de ces huit années, le commerce extérieur de la Côte d'Ivoire a plus que triplé ; il a augmenté, exactement, de 70,42 p. 100.

Les importations étaient de 1.127.621 fr. en 1890, et jusques et y compris 1895 (2.999.596) elles ont été inférieures aux exportations ; mais depuis lors elles dominent celles-ci, qui de 1.672.270 francs en 1890, se sont élevées à 3.706.451 en 1895. Les chiffres de 1896 sont de 4.638.413 pour l'importation et de 4.399.787 pour l'exportation ; ceux de 1897, respectivement 4.841.783, et 4.645.929. Quelques détails s'imposent. Les principales importations de 1897

sont représentées par les tissus (985.303 francs); le gin (366.607); les tabacs (219.322); les armes de traite (194.454), et le sel (80.777). D'autre part, il faut constater que, dans le total des importations, la métropole ne figure que pour 14,20 p. 100, alors que l'Angleterre s'y trouve pour 68,02 p. 100.

Les principaux produits exportés en 1897 étaient l'huile de palme (pour 1.628.064 fr.); l'acajou (pour 1.484.463); le caoutchouc (pour 588.662); la poudre d'or (pour 495.070); le café (413.014) et les amandes de palme (pour 341.891).

Mais considérons plutôt les quantités que la valeur. Nous verrons alors que l'exportation du caoutchouc a passé de 75.762 kilos en 1890 à 189.891 kilos en 1897, soit une augmentation de 60 p. 100. Pour l'huile de palmes, l'augmentation a été un peu supérieure; 61,18 p. 100 (1.895.360 kilos en 1890, et 4.067.509 en 1897).

En dépit de ces deux derniers chiffres, c'est surtout la progression pour l'acajou qui doit émerveiller. En effet, tous les autres produits ont subi diverses fluctuations, et leur exportation n'a augmenté que lentement : Ainsi, en 1895, il y a eu pour le café une crise dont il commence seulement à se relever. Les amandes de palme ont eu la leur en 1896, et l'huile en a subi une à son tour en 1897. Le caoutchouc a été plus éprouvé : crise en 1892, et crise en 1895; il est vrai que la campagne de 1898 a relevé considérablement l'exportation de ce produit. Mais pour l'acajou, l'augmentation a été bien plus remarquable, car la « chute » de 1894 (5.426.678 kilos) à 1895 (1.017.452) a été largement compensée par le « bond » de 1896 (8.096.307) à 1897 (18.555.795). Ces chiffres indiquent assez, croyons-nous, qu'à la Côte d'Ivoire, pour l'avenir immédiat, la fortune sourit d'avance aux exploitations d'acajou. Si nous considérons enfin où s'en vont les produits exportés, nous remarquerons que la Côte d'Ivoire envoyait en Angleterre, en 1897, presque autant d'amandes de palme qu'en France, trois fois plus d'acajou, et sept fois plus de caoutchouc. La

France ne reçoit, en guise de compensation, que trois fois plus d'huile de palme, et la presque totalité du café.

COMMUNICATIONS MARITIMES

La Côte d'Ivoire est encore fort mal desservie au point de vue des communications avec la Métropole. Il ne faut pas s'en étonner, puisque son importance est toute récente. Sans aucun doute, des améliorations ne tarderont pas à se produire, à cet égard comme à tous les autres.

Grand-Bassam, Assinie, Grand-Lahou, sont visités par deux fois plus de navires français qu'auparavant. Il y a quatre arrivées par mois; savoir, tous les quinze jours les paquebots Fraissinet, de Marseille, et dans les intervalles, ceux de Bordeaux-Grand-Bassam et une escale sur la ligne de Loango. Avant d'arriver, on relâche si l'on vient de Marseille, à Oran, Tanger et las Palmas, et si l'on vient de Bordeaux, à Ténérife. Puis les deux trajets se confondent, avec escales à Dakar, Konakry, chef-lieu de notre colonie de Guinée; Freetown, chef-lieu du Sierra-Leone et Bassa, principal port du Libéria. On met dix-huit jours de Marseille à Grand-Bassam, et vingt et un de Bordeaux.

Pour faciliter l'accès du littoral, on a construit à San Pedro un phare visible à vingt milles. Puis Grand-Bassam a été pourvu d'un wharf, avec feu de sixième ordre. Cet ouvrage, exécuté par la maison Dayde et Pillé, de Paris, s'imposait; car jusqu'alors, les débarquements et embarquements avaient lieu par les baleinières manœuvrées par des pagayeurs indigènes. Il en résultait, non seulement une grande perte de temps, le chargement de ces grands canots étant fort limité, mais aussi du danger pour les personnes et les marchandises. La barre est en effet difficile à franchir

à Grand-Bassam. Par les gros temps, toute communication était impossible, pendant plusieurs heures, entre les paquebots et la terre.

Le cabotage est assuré par un vapeur de 400 tonneaux, *le Binger*, dont le port d'attache est à Grand-Bassam. Le service, concédé à M. Daudy, assure la visite mensuelle de tous les postes et comptoirs depuis Assinie jusqu'au Cavally.

Un câble aboutit à Grand-Bassam, celui de la compagnie anglaise *West-African*. Il relie ce port avec ceux d'Accra, capitale de la Côte d'Or, de Kotonou et de Libreville. Un autre câble met la Côte d'Ivoire en relations avec l'Europe, et c'est celui, anglais également (African Company) qui relie Accra à Freetown, à Bathurst, chef-lieu de Gambie. On peut enfin télégraphier via Saint-Louis, cette ville communiquant par terre avec Bathurst et par mer avec Ténériffe à Cadix.

LE CHEMIN DE FER

Mais l'on aura beau multiplier les routes, les résultats qu'en tirera la colonie ne seront jamais que peu de chose auprès des avantages que lui vaudra une voie ferrée.

Celle-ci, dont le tracé a été achevé il y a peu de mois, par M. le capitaine Houdaille, reliera la nouvelle capitale, Abidjan, à Kong, centre commercial de l'Hinterland et ville déjà soudanaise. Les travaux seront commencés à Alépé, à cause de la facilité offerte par le Comoé pour l'apport du matériel. On ne veut pas établir un *Chemin de fer* proprement dit, selon l'erreur commise en Algérie, mais plutôt un *sentier de fer*, comme cela se voit au Congo belge et dans l'Afrique australe, c'est-à-dire une voie étroite, posée à fleur de sol, sur des traverses de fer, à cause des termites.

La réussite de l'entreprise déterminera le développement de la colonie. L'exportation de l'acajou et du caoutchouc sera définitivement facilitée, et aussi beaucoup de produits du Soudan occidental seront acheminés vers Kong.

La notice sur le Chemin de fer et le Port de la Côte d'Ivoire, que M. le capitaine Houdaille vient de nous envoyer, complétera nos trop brèves informations sur ce sujet. Nous la citons ici *in extenso* :

Notice sur le Chemin de fer et le Port de la Côte d'Ivoire.

Les projets élaborés par le capitaine Houdaille à la suite de sa mission à la Côte d'Ivoire (1898-1899) ont reçu l'approbation du Comité des travaux publics des colonies et vont entrer incessamment dans la période d'exécution.

Port.

Un des projets est relatif à la création d'un port intérieur dans la baie d'Abidjan, située à mi-distance entre Grand-Bassam et Dabou, c'est-à-dire à environ 40 kilomètres à l'ouest de Grand-Bassam.

La baie qui s'avance à 12 kilomètres dans l'intérieur des terres, et qui a 4 kilomètres de longueur, 1 kilomètre de largeur et 16 mètres de profondeur, constitue un port magnifique analogue à celui de Bizerte.

Pour accéder à cette baie, il faut creuser un canal de 800 mètres dans la langue de sable qui sépare la lagune de la mer, ce qui représente un cube de 550.000 mètres cubes environ.

Ce canal ouvert, il faudra rectifier les fonds de la lagune sur une longueur d'environ de 4 kilomètres pour porter à 7 mètres la profondeur actuelle qui est de 5 mètres environ. D'où un deuxième déblai de 400.000 mètres cubes. — A partir du quatrième kilomètre, on trouve les fonds de

7 mètres qui se poursuivent jusqu'à la baie. — Le travail se réduit, dans cette partie, à un simple balisage.

Les travaux de dragage ont été évalués au maximum à 2.000.000 et en y ajoutant 1.200.000 pour les travaux accessoires, jetées, quais, feux de port, balisage, etc., on arrive à une dépense de 3.200.000 pour ouvrir aux navires de 2.000 et 3.000 tonneaux un port absolument sûr puisqu'il est en eau calme et complètement abrité par les collines qui entourent la baie d'Abidjan.

Aussi ce projet a-t-il reçu l'adhésion unanime des commerçants de la Côte d'Ivoire qui ont été convoqués par le Ministre des Colonies pour leur donner communication des projets adoptés par le Comité des travaux publics. — L'exécution va d'ailleurs commencer en 1900. — Dès le 25 janvier, un détachement du génie, sous les ordres de M. l'adjoint du génie Borne, qui a fait partie de la mission Houdaille, s'embarque pour la Côte d'Ivoire pour procéder aux premiers travaux de piquetage, de balisage et tout préparer pour que les travaux de dragage puissent commencer en juillet 1900.

Un emprunt de 600.000 fr. va être conclu par la colonie en vue de l'achat d'une puissante drague à succion, qui pourrait extraire 3.000 mètres cubes de déblai par jour.

Si aucun événement fâcheux ne survient, on peut espérer que le port sera ouvert à la fin de 1901 et complètement terminé en 1902.

Création de Bingerville.

La conséquence de l'ouverture du port, c'est la création d'une ville qui sera appelée Bingerville pour rendre hommage au premier explorateur de la colonie de la Côte d'Ivoire. Les projets de cette ville, située en bordure sur la baie d'Abidjan, ont été élaborés pour le capitaine Houdaille et ont été communiqués aux commerçants de la Côte d'Ivoire qui leur ont donné leur complète adhésion. Les dispositions générales sont les suivantes :

L'espace réservé aux Européens comprend 1.200 mètres de largeur en bordure sur la baie et 1.000 de profondeur.

Une ville basse, spécialement consacrée aux factoreries, aux services du chemin de fer et du port va être tracée en bordure sur la baie.

Douze lots d'environ 10.000 mètres carrés chacun sont réservés au commerce et vont être concédés prochainement.

Ces lots sont desservis par une voie ferrée de 1 mètre qui part de la gare terminus du chemin de fer de pénétration.

Un appontement en ciment armé permettra le chargement direct des wagons sur les navires de haute mer.

Des appontements de moindre importance construits par les factoreries répondront au besoin du commerce en lagune par chaloupes à vapeur.

Sur le plateau qui s'élève à 35 mètres au-dessus du niveau de l'eau, sera construite la ville administrative complètement séparée de la ville commerciale.

Trente-deux lots de 1.600 mètres carrés chacun sont réservés aux particuliers. Enfin par mesure de prudence, en cas de retour d'une épidémie, un sanatorium va être installé à 10 kilomètres de la ville sur le plateau d'Adjamé qui se trouve à 80 mètres au-dessus du niveau de la lagune.

L'hôpital et quelques bâtiments annexes constitueront le noyau de cette installation.

Quatre maisons démontables, dont l'hôpital, ont été expédiées le 11 janvier et les travaux vont être poussés très activement par le gouverneur de la colonie, M. Roberdeau, qui espère pouvoir s'installer au mois de juin 1900 dans la nouvelle résidence.

Chemin de fer.

Bingerville est destiné à devenir la tête d'une ligne de pénétration de 280 kilomètres qui, passant par Memni et Mopé, aboutira au Baoulé après avoir traversé complètement la forêt équatoriale, dont les ressources en huile de palme,

caoutchouc, bois d'ébénisterie et de construction sont incalculables.

La mission Houdaille a rapporté sur ce sujet de précieux documents qui vont être publiés par diverses revues coloniales.

Le prix de revient du kilomètre construit pour la voie d'un mètre d'écartement ne dépasse pas 65.000 fr., les travaux d'art sont peu nombreux, le sol est très solide, car il est constitué par un gravier de quartz, mélangé à l'argile rouge. — Des échantillons prélevés kilomètre par kilomètre ont été rapportés par la mission Houdaille et figureront à l'exposition de la Côte d'Ivoire, en même temps que les échantillons de bois et les plans reliefs du chemin de fer et du port.

La voie ne sera commencée à Bingerville qu'après l'ouverture du port, mais dès 1901, les travaux seront amorcés par Allepé, situé sur la Comoé, au point terminus de la navigation à vapeur.

Grâce à cette disposition spéciale, à partir de 1903, la ligne pourra être attaquée par deux points distincts, ce qui permettra de doubler la vitesse d'avancement.

On peut prévoir la vitesse d'exécution ci-après :

1901.	Préparation.
1902.	35 kilomètres.
1903.	70 —
1904.	70 —
1905.	50 —
1906.	55 —
Total.	280 kilomètres.

A partir de 1906, la région du Baoulé ainsi que la portion du Soudan qui limite au nord la Côte d'Ivoire, seront mises en communication directe avec la Côte, tandis qu'actuellement les produits doivent passer par le Sénégal et parcourir près de 3.000 kilomètres avant d'arriver à destination.

On peut se rendre compte des modifications profondes qu'apporteront au régime économique de la colonie les créations successives du port et du chemin de fer de pénétration.

Paris, le 20 janvier 1900.

CONCLUSION

L'ouverture de pareilles communications aura enfin sans doute cet autre résultat si désirable, d'attirer des capitaux vers la Côte d'Ivoire. Celle-ci en demande beaucoup en effet. Les plantations de caoutchouc, de café, de cacao, ne commencent à rapporter qu'à partir de la quatrième ou cinquième année.

L'augmentation régulière d'un mouvement commercial prouve pour l'avenir de la colonie. Le tableau suivant le prouvera :

ANNÉES.	IMPORTATIONS.	EXPORTATIONS.	COMMERCE TOTAL.
1890	1.127.621	1.672.270	2.799.811
1891	2.529.714	3.001.353	5.531.067
1892	1.979.578	3.738.734	5.718.312
1893	2.475.487	4.362.096	6.837.583
1894	3.124.052	4.069.400	7.193.452
1895	2.999.596	3.706.451	6.706.047
1896	4.638.413	4.399.787	9.038.200
1897	4.841.783	4.645.929	9.487.712
1898	5.527.353	5.026.641	10.553.994

D'un autre côté, la main-d'œuvre est assez coûteuse. Il est impossible d'obtenir un travail un peu compliqué même

de la majorité des Appoloniens. Il faut appeler soit des Kroumen de la côte libérienne, soit des Achantis sujets anglais, qui se sont habitués sur la Côte d'Or à des salaires plus élevés que dans les régions avoisinantes.

Il n'y a donc pas à se hasarder sur la Côte d'Ivoire, si l'on ne peut disposer d'un capital de 250.000 francs, minimum nécessaire pour établir des plantations, et leur adjoindre, en attendant qu'elles rapportent, des factoreries pour l'exportation de l'acajou. Mais des sociétés peuvent à merveille faire face à cette situation, et nous pensons avoir prouvé que le développement de la colonie assure à leurs capitaux une rémunération élevée.

Tout est à fonder dans ce pays jeune, en fait d'industrie, de commerce et d'agriculture. Et rarement une colonie a combiné plus de mesures libérales pour attirer le trop-plein d'hommes et d'argent de la métropole. Ainsi les concessions pour plantations ont été faites jusqu'à ce jour gratuitement, en considération des frais élevés qu'occasionne le défrichage. Au bout de cinq années, cette gratuité sera continuée, ou bien, si la plantation commence à prospérer, une minime taxe lui sera appliquée.

En 1899, la Côte d'Ivoire a eu à subir deux épidémies, l'une de fièvre jaune, l'autre de peste. De légers mouvements insurrectionnels ont éclaté. Elle se relève déjà. Et la part qu'elle prend à l'Exposition universelle, malgré les terribles événements qu'elle vient de traverser, prouve son énergie et sa volonté.

Le Commissaire : Pierre Mille.

FIN

BUDGET LOCAL (EXERCICE 1900)

RECETTES

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Droits de douane	190.000 fr.
Taxes de consommation	1.115.000 »
Droits de sortie sur les Boz's	50.000 »
Diverses	500 »
	1.355.500 »

PRODUITS DIVERS.

Postes et Télégraphes	31.000 »
Droits d'Enregistrement et de Greffe	1.000 »
Produit de l'Imprimerie	1.000 »
Produit des amendes	5.000 »
Divers	9.500 »
	47.500 »
TOTAL GÉNÉRAL	1.403.000 »

DÉPENSES

Contributions aux charges de l'État	3.600 fr.
Annuités à la Cie française de Kong	125.000 »
Gouvernement colonial	44.440 »
Secrétariat général	53.740 »
Affaires politiques et indigènes	203.980 »
Milice	135.868 »
Justice	2.300 »
Police et Prison	15.081 »
Instruction publique et Cultes	26.200 »
Trésorerie	22.080 »
Douanes	125.480 »
Postes et Télégraphes	149.300 »
Imprimerie	11.040 »
Service sanitaire	48.873 »
Jardin botanique et plantations	9.000 »
Travaux publics	92.500 »
Déplacement du Chef-lieu	86.678 »
Feux et Phares	7.250 »
Flottille locale	31.380 »
Frais de route, de séjour, passages et transports	59.000 »
Exposition de 1900	25.000 »
Subvention au Cabotage	42.000 »
Warf de Grand-Bassam	45.000 »
Fête nationale	5.000 »
Délégué du Conseil supérieur	6.000 »
Dépenses diverses	23.000 »
TOTAL	1.403.000 »

BUDGET LOCAL (EXERCICE 1900)

CHAQUE CARRÉ REPRÉSENTE 2 000 FRANCS

RECETTES — (1.403.000 FRANCS). — DÉPENSES

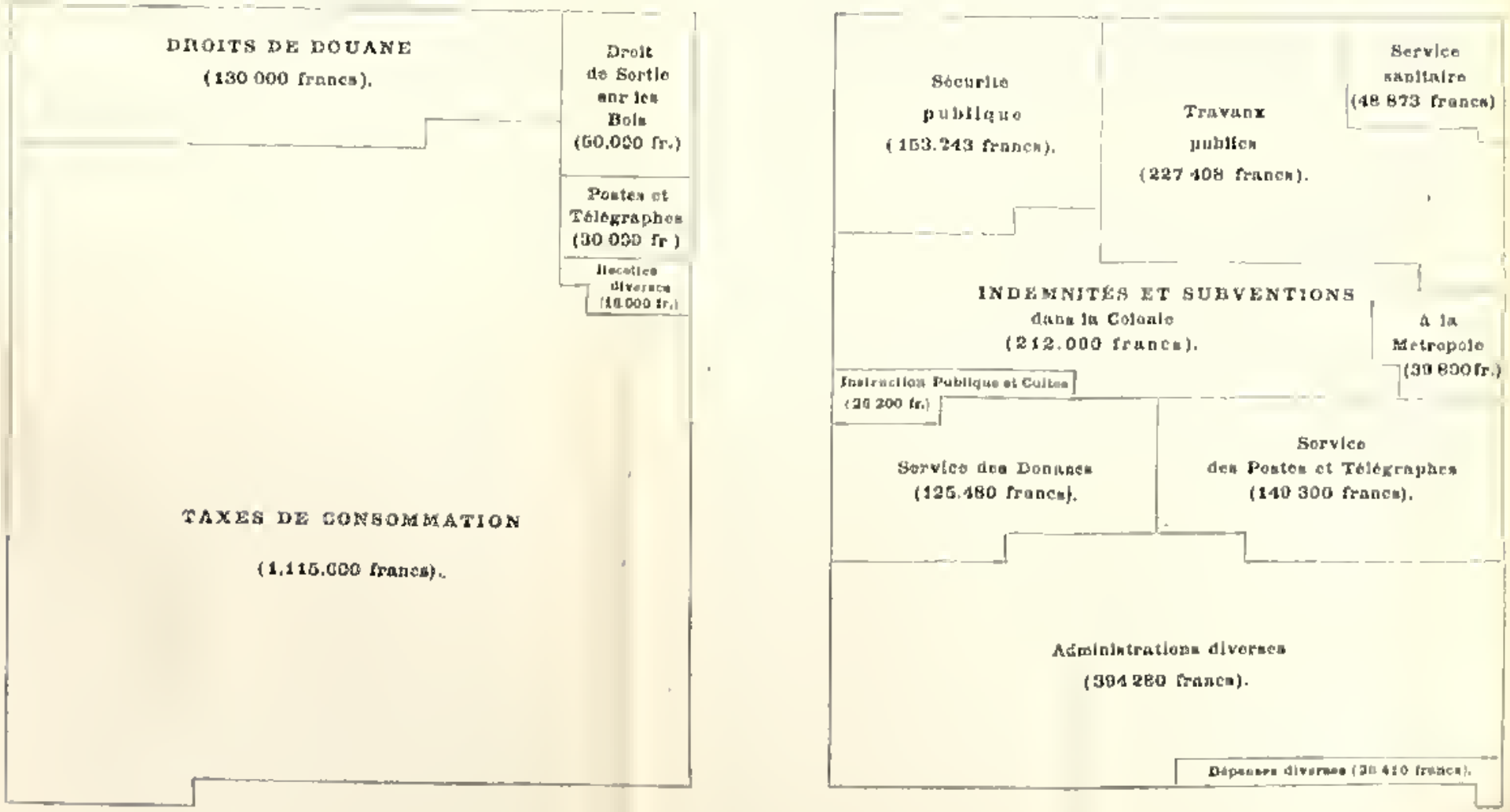

SOUDAN FRANÇAIS

RÉPUBQUE DE LIBÉRIA

CÔTE D'OR ANGLAISE

Kong

Bouna

Firédougouba

Limites tracées par la Convention franco-libérienne du 8 Décembre 1892.

Banoroni ou Bandama rouge

Bandama blanc

Zô R.

Bouaké

BAOULÉ

Kodiokofi

Toumodi

Bondoukou

ABRON

Assikasso

Zaranou

INDÉNIÉ

Bettié

Volta

Limites tracées par la Convention franco-anglaise de Juin 1898 (Convention du Niger)

Région inconnue

Forêt dense

Kouati

Sassandra fl.

San-Pedro fl.

Cavally fl.

Grabo

Bandama

Thiassalé

Dabou

Comoë fl.

Bia R.

Tanoé fl.

Assinie

Grand-Bassam

Jacqueville

Grand-Labou

Fresco

Sassandra

Drewin

San-Pedro (Phara)

Béréby

Tabou

Blléron

Sesters

C. des Palmes

Cap des Trois Pointes

Golfe de Guinée

Lagune de Grand-Bassam.

Lagune d'Assinie

Thiassalé

Route de Dabou à Thiassalé

Lopou

Agneby R.

Ascension R.

May R.

ATTIÉ

Route projetée de Dabou à Alépé

Alépé

Comoé fl.

Aboisso

Bia R.

Krinjabo

Biano

Nougoua

Bandama fl.

Acrédiou

Lag. Potou

ÉBRIÉ

AKAPLESS

Tiakba

Toupa

Boubouri

Dabou

Adiamé

Abidjean

Abra

Lag. Ono

Bonoua

Lag. Kodioboué

Ganda Ganda

Aby

SANWI

Elima

Mouossou

Mafia

Moua

frontière française

Ehy

Tanoé fl.

Lag. Hébé

Tendo

frontière anglais

Lag. Ouani

Craffy

Jacqueville

Petit-Bassam

Grand-Bassam

Assinie

Afforénou (Newtown)

Golfe de Guinée

Bulletin du Comité de l'Afrique française.

Reproduction interdite.